



attac

LE COURRIEL D'INFORMATION

n° 115 – Vendredi 03 mars 2000.

APPEL AUX PEUPLES DU MONDE

Dans ce numéro

- 1- Appel de Bangkok aux peuples du monde
- 2- Brèves d'OMC
- 3- Les pavillons de complaisance, variante maritime des paradis fiscaux
- 4- Humeurs
- 5- Rendez-vous avec ATTAC.

En bref...

Nous appelons donc tous les mouvements sociaux, du Nord comme du Sud... (Lire Appel de Bangkok aux peuples du monde). Merci de le faire circuler auprès des organisations qui pourraient le signer et participer. Des versions DE, EN, ES et PT pour le moment existe en ligne (voir les références en fin d'article). Les Brèves d'OMC s'allongent et s'affinent. Elles existent même sur notre site Internet sous la forme d'une synthèse des nouvelles du mois dernier. Mais nous vous livrons ici l'actualité (Lire Brèves d'OMC). La complaisance ou l'évasion fiscale ? Si vous avez toujours voulu avoir un exposé clair et simple sur la question... (Lire Les pavillons de complaisance). Humeurs... celle de l'un de nos lecteurs : courtes, frappantes, limpides, que nous partageons. Nous y ajoutons un petit mot (trop petit) pour la Tchétchénie ou la barbarie se déchaîne sans entrave.

Appel de Bangkok aux peuples du monde

Les événements de Seattle ont changé les rapports de forces au niveau mondial, entre, d'un côté les mouvements sociaux opposés à la mondialisation libérale et, de l'autre, les dirigeants du G7, les gouvernements, les entreprises et les institutions économiques mondiales, comme le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC qui mènent les processus de mondialisation libérale.

Seattle a permis l'expression du rejet international croissant de cette nouvelle forme d'exploitation qui viole à grande échelle les droits des populations, y compris les droits sociaux, économiques, culturels, environnementaux, politiques et démocratiques.

Seattle a montré que nous étions capables de nous unir contre la mondialisation libérale. Notre défi maintenant est de continuer notre résistance et d'approfondir le débat entre nous

afin d'articuler et de promouvoir des alternatives communes.

Pour cela, il nous faut améliorer nos capacités de mobilisation au niveau national comme au niveau international et renforcer la coopération internationale.

Nous appelons donc tous les mouvements sociaux, du Nord comme du Sud, à lutter pour l'annulation de toute la dette des pays en voie de développement, qui, selon les critères édictés par la société civile, est immorale, illégale et dans l'incapacité d'être payée ; pour l'arrêt des plans d'ajustement structurel du FMI pour les nations endettées ; pour un moratoire sur toutes nouvelles négociations qui augmenteraient le pouvoir et le champ d'action de l'OMC ainsi que pour exclure de la juridiction de l'OMC des sujets tels que l'agriculture paysanne, les services sociaux et les droits de propriété intellectuelle ; et pour imposer des contrôles et des taxes sur le capital.



attac

Nous appelons les mouvements sociaux à se mobiliser en masse et à s'unir contre la mondialisation libérale partout où les principaux dirigeants du monde se rassemblent et se rencontrent. Nous attirons l'attention des mouvements et nous appelons en particulier à deux événements importants. Tout d'abord, à l'occasion du Sommet Social de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui se tiendra à **Genève les 22-25 juin 2000**. Ce sera l'occasion de nous rassembler pour débattre sur les questions en discussion entre nous et pour penser les alternatives nécessaires. Cela sera aussi l'occasion de préparer une mobilisation de masse pour **New York les 5 et 6 septembre 2000**. A cette date se tiendra le sommet des dirigeants mondiaux à l'occasion de l'Assemblée Générale du Millénaire des Nations Unies du 6 au 9 septembre. Des actions simultanées seront organisées partout dans le monde.

Nous soutenons également les initiatives suivantes :

- Semaine de protestation contre la dette et la mondialisation des entreprises à Washington du 9-16 avril 2000 lors des rencontres de printemps du FMI et de la Banque Mondiale
- Rencontre de la Banque du Développement Asiatique en Thaïlande, 6-7 mai 2000
- La rencontre de l'APEC 6-8 mai 2000
- Le compte rendu de Pékin +5 à New York, 5-9 juin 2000
- Le Sommet Afrique-UE au Caire le 27 juin 2000
- Manifestations pendant le sommet du G7 où il y aura une conférence internationale organisée par jubilé 2000 et des actions pour l'annulation de la dette ; en particulier des manifestations devant les ambassades japonaises pendant cette période, le Japon présidant le G7 cette année
- Manifestations de soutien à la campagne contre les bases des USA à Okinawa pendant la semaine du Sommet du G7, 21-23 juillet 2000
- Manifestations pendant l'Assemblée générale du FMI à Prague les 26-28 septembre 2000
- Marche des Femmes à New York le 17 octobre 2000
- Forum des peuples de l'ASEM à Séoul, 17-19 octobre
- La Rencontre Africaine anti-dette de Dakar du 11 au 17 décembre 2000

Premiers signataires présents à la réunion de Bangkok.

Réseaux et organismes internationaux

- Focus on the Global South
- International South Group Network (ISGN)
- CADTM
- Servicio Paz y Justicia en America Latina

- Via Campesina

Réseaux et organismes nationaux:

- Afrique du Sud: AIDC
- Allemagne: WEED
- Argentine: Dialogo Dos Mil
- Belgique: CADTM Belgique
- Brésil : ATTAC Brasil
- Cameroun : Service ŷcuménique =pour la paix, Jubilee 2000
- Canada : Ecumenical =coalition for economic justice
- Corée : KoPa (Korean People's Action against Investment Treaties and the WTO)
- Equateur : CONAIE
- Etats Unis: 50 Years is Enough Network
- France: ATTAC France, CCCOMC, Confédération Paysanne
- Inde: Inde Habitat international coalition, Youth for unity of voluntary action
- Indonésie : FSPI (Federation of Indonesian Peasant Unions)
- Japon : PARC
- Ile Maurice: COASAD
- Mexique : RMALC
- Nicaragua: Centro de Estudios Internacionales
- Norvège: Youth Initiative Against WTO, PRESS-Save the Children Youth Norway
- Royaume Uni: Jubilee 2000 Coalition, UK
- Philippines: PKMM, RCPD, IRDF
- Sénégal: CONGAD, 20
- Thaïlande: Assembly of the Poor, NGO Coordination Committee for Development

Si une organisation souhaite signer cet appel nous vous invitons à contacter:

geneve2000@ras.eu.org

Nom de l'organisation : ... (Pays : ...)

Personne contact : ... Adresse électronique : ...

Liste mise à jour à l'adresse suivante :

<http://attac.org/fra/asso/doc/doc12fr.htm>

Brèves d'OMC.

1- LITIGES SUR LES SUBVENTIONS DEGRUEES DES USA (sur plainte de l'UE)

La Chambre d'Appel de l'ORD a confirmé un jugement sur les exemptions fiscales US par le biais des FSC. Ces exemptions fiscales sont accordées aux entreprises US exportatrices de biens ou de services par le biais de sociétés enregistrées dans les territoires off-shore (FSC) des Caraïbes tels que la Barbade et les îles Caïmans. Les USA en estiment l'avantage pour ses entreprises à environ 4.1 Milliards de \$ tandis que l'UE pense qu'il atteint 10 Milliards de \$ par an.

UE et USA maintiennent un régime d'avantage fiscal pour leurs entreprises mais l'UE a



attac

démontré que sa structure fiscale n'a pas pour effet de subventionner ses exportations.

Le jugement en appel ne préconise pas le système devant permettre aux USA de modifier son régime FSC pour le mettre en conformité avec les règles de l'OMC. Les USA ont jusqu'au 1 Octobre 2000 pour s'y conformer.

Le jugement est considéré par beaucoup comme une victoire de première importance pour l'UE et un échec majeur pour les USA. Certains ont considéré que la plainte de l'UE était sa revanche contre les plaintes US au sujet de régime européen d'importation des bananes et de l'interdiction des importations du boeuf aux hormones US en Europe, dont les USA sont sortis vainqueurs. On ne sait pas si et comment le cas FSC affectera les négociations en vue de résoudre les différends sur le boeuf ou la banane et qui comportent un aspect hautement politique.

Déjà l'Equateur, qui est associé à la plainte US sur les bananes, et qui a demandé des mesures de rétorsion à hauteur de 450 M\$, a déclaré que l'UE devrait ne pas perdre de vue les intérêts du pays dans le compromis qu'elle pourrait obtenir avec les USA suite au jugement FSC.

Suite au règlement d'un autre différend sur l'importation de saumon canadien en Australie dans lequel ce pays avait imposé des mesures de protection sanitaire jugées par la Chambre d'Appel de l'ORD plus comme des mesures restrictives au commerce, le porte-parole du Parti Démocrate a déclaré que "en réalité, sous les règles de l'OMC, nous ne pouvons plus empêcher l'importation de poisson que nous savons malades".

La réunion du Conseil de l'OMC sur le Commerce et les Services le 25 février a officiellement lancé les négociations sur les services. Un calendrier a été présenté mais il n'a été décidé aucune date limite de conclusion de ces négociations.

Les pays du Mercosur ont demandé que les discussions sur les services se tiennent en parallèle à celles sur l'agriculture, signifiant que les progrès sur les services dépendraient de ceux sur l'agriculture (un secteur de grande importance pour le Mercosur). Les PVD ont manifesté leur préoccupation concernant la disponibilité d'informations sur les échanges de services entre les pays membres, estimant difficile de négocier un accord sans des points de référence valables.

2- OMC et DROITS ENVIRONNEMENTAUX et HUMAINS

Ceux qui ont participé à la réunion du Comité sur le Commerce et l'Environnement à Genève les 29/01 et 1/3 pensent qu'une réponse possible du système commercial mondial face aux critiques croissantes sur le traitement de l'environnement par l'OMC pourrait être la décision de convoquer à nouveau un symposium ouvert à la Société civile, plus tard au cours de l'année.

3- CHINE-UE

Les 4 jours de négociation à Pékin (sur l'agriculture, les tarifs industriels et les services) se sont terminés sans parvenir à un accord. L'UE recherche un accord global sur les télécommunications, les assurances et les services financiers. L'UE demande à la Chine d'autoriser une participation étrangère jusqu'à 51 % dans ses entreprises de télécommunication. (Jusqu'ici la Chine ne l'autorise que jusqu'à 49 % qui est la base de l'accord Chine-USA de 99 pour l'accession de la Chine à l'OMC). Aucun commentaire officiel n'a été fait par la Chine ou l'EU concernant la date de reprise des négociations.

4- DEMISSION DE LEADERS SYNDICAUX du Comité des Conseillers du Pdt sur la Politique Commerciale

Trois syndicalistes américains éminents (J.Sweeny de l'AFL-CIO, Jay Mazur de UNITE ! et Lenore Miller du RWDSU) ont démissionné du Comité des Conseillers du Président sur la Politique Commerciale et les Négociations (ACTPN). Ils y représentaient le monde du travail; l'ACTPN comprend aussi 27 représentants du patronat, un des milieux environnementaux et un des consommateurs.

Ils protestaient ainsi contre la décision des représentants du patronat, avec le soutien de Ch. Barshefsky, d'orienter l'Ordre du Jour de l'ACTPN vers un seul but : celui de s'assurer du soutien du Congrès sur le statut de relations commerciales normales et permanentes pour la Chine, en contre-partie de l'adhésion de la Chine à l'OMC. Les leaders syndicaux sont opposés à l'obtention de ce statut en raison des atteintes de la Chine aux droits humains, y compris les droits du travail. Les 3 démissionnaires critiquent la structure de l'ACTPN qu'ils jugent trop orientée en faveur des intérêts des Chefs d'entreprise.

A la suite de cette opposition, le soutien du représentant des groupes environnementaux joue un rôle critique dans le processus d'approbation du statut pour la Chine. La plupart des groupes environnementaux sont opposés à l'entrée de la Chine à l'OMC en raison de la



attac

mauvaise volonté manifestée par ce pays de lier commerce et environnement. Mais comme on s'attend que la Chine accède à l'OMC quelle que soit l'issue du vote sur le statut, beaucoup de groupes environnementaux se contenteraient de rester neutres dans ce débat.

5- REGLEMENT DU DIFFEREND EU-Afrique du Sud sur les appellations d'origine vinicoles

Le blocage de l'accord entre les 2 parties, suite au refus de l'Italie et de la Grèce de l'appliquer, tant que l'Afrique du Sud ne cesserait pas d'utiliser les appellations d'origine (telles que "grappa" et "ouzo") protégées par la législation européenne, a été levée lorsque l'Afrique du Sud a donné son accord pour les faire disparaître dans les 5 ans. Le ministre du Commerce sud-africain a cependant dit que le délai de 5 ans était entièrement conditionné à sa compatibilité avec les règles de l'OMC. Il a ajouté que son pays reste confiant dans le fait que l'OMC trouvera que la suppression des appellations exigée par l'UE était "inacceptable" selon les règles du commerce global et que l'Afrique du Sud finira par gagner la bataille des spiritueux.

De leur côté, les 21 pays de l'APEC (Forum de Coopération Economique Asie Pacifique) se sont rencontrés pour une réunion préparatoire à une conférence de leurs ministres du commerce prévue courant juin. L'APEC représente presque la moitié du commerce mondial. Il compte sur le lancement d'un nouveau round à l'OMC pour avancer sur le chemin de l'ouverture de son commerce intra-zone. Incapable de trouver un accord de libre-échange interne à la zone en 99, l'APEC a pris comme référence le règlement de l'OMC appelé "Libéralisation Accélérée des Tarifs". (ATL) qui propose d'ouvrir des négociations dans un certain nombre de secteurs, comprenant entre autre : les produits forestiers, les produits de la pêche, l'automobile, l'aviation civile, les fertilisants, les produits alimentaires, le caoutchouc et les oléagineux. Les USA, la Nouvelle-Zélande et un certain nombre d'autres membres aspiraient à ce que l'ATL devienne une pièce maîtresse dans les nouvelles négociations à l'OMC. Mais elle a trouvé peu de supporters à Seattle (même parmi ses membres). C'est pourquoi les observateurs s'interrogent sur la nécessité d'un tel regroupement.

6- LA THAILANDE SOUPESE LE CHOIX DE SES OPTIONS SUR LES MEDICAMENTS HIV

Ce pays pourrait tester jusqu'où peut aller la position US quant à l'adoption d'une politique commerciale du médicament plus souple et permettant l'accès aux médicaments essentiels, alors que ce pays envisage les options à prendre

pour assurer un accès de la population à la Didanosine (DDL), thérapie destinée à combattre le HIV du Sida. La majorité du million de séropositifs thaïlandais ne peut avoir accès à un traitement sérieux du HIV. Les autorités du pays continuent de débattre pour savoir si elles doivent appliquer un régime de licence obligatoire pour la DDL.

Le brevet de la DDL appartient à une agence gouvernementale US (NIH), qui a donné à Bristol-Meyer le droit exclusif de la produire et de la vendre. Malgré les assurances du Pdt Clinton que les USA "appliqueraient une politique commerciale et de soins qui assurerait les habitants des pays les plus pauvres qu'ils ne manqueraient pas des médicaments qui leur font cruellement défaut", les autorités thaïlandaises ont répugné à appliquer un régime de licence pour la DDL de peur que cela ne conduise à un différend commercial avec les USA.

Ce régime est un mécanisme qui permet aux gouvernements de limiter les droits sur les brevets et la propriété intellectuelle pour protéger la santé publique et la nutrition, généralement en permettant aux entreprises locales de fabriquer une version générique d'un médicament protégé par un brevet, avec ou non le consentement de son propriétaire, qui percevra en compensation un pourcentage sur les ventes de ce médicament (Art.31 de l'Accord sur la Propriété Intellectuelle).

Selon une autorité thaïlandaise les différentes interprétations possibles de cet article rendent son application difficile. S'agit-il réellement d'un manque de médicament ou d'une autre urgence. "Si les partenaires commerciaux ne sont pas d'accord sur notre interprétation, cela peut poser un gros problème à la Thaïlande", a-t-il ajouté. Et un autre a déclaré : "Nous devons être très prudents [car] nous devons veiller au niveau de vie de 62 millions d'habitants et pas seulement au million de séropositifs" Cette crainte d'un différend potentiel avec les USA est symptomatique du manque de confiance existant entre beaucoup de PVD et les USA. Car bien que les USA aient annoncé un assouplissement de leur politique à Seattle, la représentante du Commerce US menaçait, il y a moins d'un an, la Thaïlande et l'Afrique du Sud de rétorsions si des mesures d'application de licence étaient prises. De son côté l'industrie pharmaceutique avance qu'au lieu de bénéficier aux PVD, les mécanismes de contrôle des prix tels que le régime de licence obligatoire pourrait avoir des répercussions plutôt négatives pour les consommateurs et les producteurs, car l'abaissement du prix, en réduisant les profits



attac

des laboratoires, rendrait les investissements dans des médicaments et des marques nouvelles moins attrayants, réduisant en fin de compte le choix des consommateurs.

Groupe de travail « Traités internationaux et Paradis fiscaux » omc.marseille@attac.org
Retrouver la synthèse des informations du mois dernier sur le site Internet :
<http://attac.org/fra/list/doc/marseille.htm>

Les pavillons de complaisance, variante maritime des paradis fiscaux

Le 17 décembre 1999, 20 ans après l'Amoco Cadix, un pétrolier affrété par TOTAL, l'Erika battant pavillon maltais, chargé de fuel, se brisait au large des côtes bretonnes laissant échapper dans l'océan des milliers de tonnes de fuel, souillant durablement l'éco-système marin.

ACCIDENT OU FATALITÉ ?

Le pavillon de complaisance dit aussi de libre immatriculation ou pavillon économique, offre des avantages incontestables. Et pour être économique, c'est économique !!

En effet, un armateur de chez nous, "ben français", Total, par exemple, peut décider d'immatriculer son navire à Chypre, aux Bahamas ou à Malte (le veinard) dans la journée échappant, ainsi à contrôle réel qui pourrait demander plusieurs semaines..

Premier avantage:

Les armements supportent des coûts beaucoup plus bas qu'ailleurs car les règles en matière de sécurité et de pollution sont beaucoup plus permissives.

Second avantage:

La réduction des dépenses d'équipage obtenue par des conditions de travail proches de l'esclavage, salaires pas toujours payés ou en dessous des normes européennes, encadrement expéditif, conditions de sécurité approximatives sur des navires mal entretenus.

Ces marins dits "Asiens" perçoivent pour les plus veinards 400 dollars par mois, travaillant 7 jours sur 7, onze heures par jour. On comprend aisément que les armateurs aient recours à une si bonne main d'oeuvre alors que l'embauche d'un équipage pour un navire battant pavillon français entraîne un surcoût notable car indexé sur les normes européennes.

Parallèlement ces flottes contribuent à la balance des paiements des pays qui les immatriculent, à leur équilibre budgétaire. Pour

certaines îles comme Wallis et Futuna, cette taxe représente une véritable rente.

UNE REGLEMENTATION INSUFFISANTE

Il existe une réglementation internationale [les conventions de l'O.M.I (organisation maritime internationale) et de l'O.I.T (organisation internationale du travail)] mais elle reste insuffisamment appliquée. Nombre d'Etats, même signataires des conventions, n'ont pas la volonté d'appliquer cette réglementation..

En France, les affaires maritimes donnent les autorisations de quitter le port mais 25 % seulement des bateaux qui transitent sont vérifiés. Depuis la catastrophe de l'Amoco Cadix, l'effectif des contrôleurs a baissé de 50 % alors que le trafic maritime international s'est accru !

En amont, il existe plusieurs sociétés dites de classification chargées de surveiller la construction, la réparation, et de vérifier, l'application des règles de sécurité en leur décernant une cote. Certaines paraissent sérieuses: la LLOYD'S, le Bureau Véritas et l'American Bureau of Shipping; d'autres beaucoup plus douteuses (la NKK japonaise).

Notons que l'Erika, selon son affréteur, avait été reconnu conforme ! Certes, mais ces navires de complaisance sont presque toujours en règle...sur la base de documents administratifs précisant l'état de bonne navigabilité de ces "tigres de papier". Il leur est alors accordé de quitter le quai afin d'éviter un stationnement trop long, cauchemar des autorités portuaires.

Le problème réel n'est donc pas le pavillon mais bien plutôt celui des modalités d'obtention du certificat de "garantie" de complaisance. L'Erika jeune homme de 25 ans répondait-il aux normes de sécurité internationales autorisant la navigation ?

ET TOTAL DANS TOUT CA ?

T.Desmarest (PDG de Total-Fina-Elf) a été couronné patron de l'année par Le Nouvel Economiste nous lui suggérons de revoir sa copie!!!!

Sa société n'est qu'un affréteur parmi d'autres (60% du tonnage mondial navigue sous libre immatriculation) qui produit des millions de barils qu'elle fait transiter à un coût qu'elle veut le moins élevé: 14 pétroliers font naufrage chaque année en moyenne. Des chargements bien plus dangereux que les hydrocarbures transitent par les mers (césium, amonionnitrates) qui menacent la vie des marins et la planète



attac

Il ne s'agit pas de remettre en cause seulement Total-Fina-Elf, mais bien d'exiger des règles internationales renforcées concernant les contrôles de sécurité des navires et, les conditions d'embauche et de travail et de véritables moyens d'application nationaux

LEXIQUE

- Affrèteur : Celui qui prend en location un navire à un armateur, soit coque nue, soit, si le navire est armé, c'est à dire pourvu d'un équipage, à temps ou au voyage. Celui de l'Erika est donc Total-Fina
- Armement : Ensemble du matériel et du personnel nécessaire à la navigation d'un bâtiment.
- Armateur : Celui qui équipe et exploite un navire pour la navigation commerciale. Désigne également le propriétaire de ce navire. Il serait pour l'Erika, une société grecque à fonds napolitains
- Société de classification : Organisme chargé de surveiller la construction, la réparation, et de vérifier, à cette occasion, l'application des règles de sécurité en leur décernant une cote. (Lloyds, Bureau Véritas, N.K.K...)
- Equipage : Ensemble du personnel navigant qui assure manoeuvre et service sur un navire. Celui de l'Erika était Indien

Leila Bod, Fabienne Froger et Gilles Rochette
attac44@attac.org

Retrouver des informations sur la coordination des collectifs Anti Marée Noire à l'adresse suivante :

<http://www.local.attac.org/attac44/mareenoire/>

Humeurs

Le 4 février 1999, Amadou Diallo rentre chez lui. Cette nuit-là, quatre policiers sont à la recherche d'un violeur en série. Ils croisent le jeune homme, et croient (ou ne croient pas) reconnaître le portrait-robot du malfaiteur. Cerné, celui-ci porte la main à sa poche. Ce sera

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/fra/cale>>

- Vendredi : MERLIEUX – DIEPPE – NANTES – GRENOBLE – SAINT RAPHAEL – MONTREUIL – TOURNUS – SECLIN – LYON - GARDANNE
- Samedi : MARSEILLE – LYON
- Dimanche : AUBERVILLIERS – MARLY – LYON
- Lundi : SAINT ETIENNE – NANCY – PERTUIS – AJACCIO – GRENOBLE – LANNION
- Mardi : NANTES – AUVERS SUR OISE – DRAGUIGNAN – GRENOBLE – ROUEN – PARIS 11 – ARRAS – CACHAN – AVIGNON – AJACCIO – PARIS 15 – ANGOULEME – SALON DE PROVENCE

son dernier geste. Une pluie de balles s'abat sur lui. Sur les quarante et une tirées, dix-neuf le transperceront. Le jeune homme s'effondre, la main encore crispée sur le portefeuille qu'il voulait sortir. Quarante et une balles tirées à bout portant, par des policiers de la " Street Crime Unit " de Rudy Giuliani. Plus qu'il n'en faut pour réduire un homme à l'impuissance.

Car quarante et une balles tirées sur un homme, c'est trente balles tirées sur un mort. La sauvagerie est ici inconcevable. Une année s'écoule sur le drame, qui a meublé discrètement quelques lignes dans les journaux américains à la rubrique " Faits divers ".

Puis arrive ce jour du cinq février 2000. Les condamnés se lèvent et écoutent la conclusion de la justice. Quelques heures après, ils rentreront chez eux. Dans quelques jours, ils payeront leurs impôts, et pourront de nouveau s'émerveiller devant la statue de la liberté. Amadou, lui, ne le fera plus.

Le 14 février au soir, Betty Lou Beets, riche de neuf petits enfants, et de soixante-deux ans, vivait ses derniers instants sur la chaise électrique. Le regard vide, elle attendait la mort, sous la bénédiction du fils d'un ancien président de la plus puissante nation du monde.

3500 personnes aux Etats-Unis attendent cet instant là. Il peut surgir d'un moment à l'autre. Parmi eux, Odell Barnes, victime d'une machination policière politique, raciste, grotesque, et prouvée, mais dont la vie sera, le 1er mars, sacrifiée à l'opinion américaine...

Voilà qui semble confiner la démocratie, dans un pays qui siège en permanence à l'Organisation des Nations Unis, celle la même qui se veut la gardienne universelle des droits de l'homme.

Jehan PIPAUD, né le 21-08-1984, RIANS
journal@attac.org lui fera suivre votre courrier.